

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Transport adapté et transport collectif régional

De nouvelles grilles tarifaires en vigueur dès le 1^{er} février

Saint-Hyacinthe, le 3 janvier 2024 – La MRC des Maskoutains annonce une hausse des tarifs des services de transport adapté et de transport collectif régional qui entrera en vigueur dès le 1^{er} février 2024.

« Le coût des passages simples n'avait pas été augmenté depuis 2013 dans le cas du transport collectif, et depuis 2019, pour le transport adapté. Toutefois, à la fin de 2023, nous avons été contraints de réviser nos grilles tarifaires. Les coûts d'exploitation de ces services augmentent chaque année en fonction de l'achalandage et de l'indexation des contrats des fournisseurs de véhicules et depuis la fin de la pandémie, le transport a connu une importante croissance », a précisé le préfet de la MRC des Maskoutains, M. Simon Giard.

Transport adapté

Nouvelle tarification du transport adapté à partir du 1^{er} février 2024 :

| | Zone 1 | Zone 2 | Zone 3 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| Passage simple | 3,50 \$ | 4 \$ | 4,50 \$ |
| Carte 10 passages | 30 \$ | 35 \$ | 42 \$ |
| Carte mensuelle | 75 \$ | 115 \$ | 135 \$ |

Le transport adapté a pour objectif de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. La politique d'admissibilité est établie selon les règles du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'assurer une uniformité dans le traitement des demandes. Pour connaître les limitations et remplir le formulaire d'admission, rendez-vous sur le site de la MRC à : mrcmaskoutains.qc.ca/transport-adapte-admission.

À titre de rappel aux usagers, le numéro de téléphone pour les réservations ou les annulations est le 450 774-8810 et il faut choisir la bonne option.

Transport collectif régional

Nouvelle tarification du transport collectif régional à partir du 1^{er} février 2024 :

| | Zone 1 | Zone 2 | Zone 3 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| Passage simple | 4 \$ | 4,50 \$ | 5 \$ |
| Carte 10 passages | 35 \$ | 40 \$ | 45 \$ |
| Carte mensuelle | 115 \$ | 135 \$ | 150 \$ |

La MRC offre le service de transport collectif régional par le biais des places disponibles dans les circuits du transport adapté sur les dessertes en vigueur. Le service de transport collectif est offert dans les 17 municipalités du territoire et il fonctionne par points de chute, selon la municipalité.

Les personnes qui souhaitent utiliser ce service doivent s'inscrire au mrcmaskoutains.qc.ca/transport-collectif-inscription ou en se présentant au 795, avenue du Palais, aux heures de bureau de la MRC.

Pour réserver ou annuler un transport collectif, les utilisateurs doivent composer le 450 774-3173 et choisir la bonne option.

Pour toute question relative à l'un ou l'autre des services ou pour de plus amples informations, vous pouvez joindre le service à la clientèle au 450 774-3170.

- 30 -

Source : Service des communications
MRC des Maskoutains
450 774-3141, poste 3137
dbegin@mrcdesmaskoutains.ca



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)